

Union nationale pour le climat

Réussir la transition écologique

Jean-Michel Javaux
Isabelle Durant



Table des matières

I. INTRODUCTION	3
II. RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS DE CO₂ À L'HORIZON 2020 : LE SCÉNARIO DE LA TRANSITION	5
1. UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉE	5
2. UN SCÉNARIO RÉALISTE ET AMBITIEUX POUR NOUS ET POUR LE CLIMAT	7
2.1. Considérer comme inéluctable l'augmentation de la consommation énergétique?	7
2.2. Stabiliser la consommation d'énergie?	8
2.3. Convaincre nos interlocuteurs internationaux?	8
2.4. Un scénario crédible intègre la réduction de la consommation énergétique	8
2.5. Quels objectifs sectoriels ?	11
III. 5 LIGNES DE FORCE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	15
1. ÉCOLOGISER L'ÉCONOMIE ET RENDRE LES CHOIX ÉCOLOGIQUES MOINS COUTEUX	15
2. RENOUVELER AU LIEU D'ÉPUISER	15
3. RENFORCER LA JUSTICE SOCIALE	15
4. DÉMOCRATISER LE CHANGEMENT	15
5. DÉVELOPPER LA CONVIVIALITÉ	15
IV. LA PARTITION DU CLIMAT EN 3 LÉGISLATURES ET 10 INSTRUMENTS	16
1. UNE UNION DÉMOCRATIQUE	16
2. UNE UNION BELGE	18
3. UN ÉTAT QUI MONTRE L'EXEMPLE	20
4. CRÉER ET EMPLOYER DURABLEMENT	21
5. RENOUVELER L'ÉNERGIE ET ENCOURAGER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE	22
6. HABITER AUTREMENT	24
7. UNE MOBILITÉ EN PAIX AVEC LE CLIMAT	26
8. CULTIVER ET S'ALIMENTER AUTREMENT	29
9. RENDRE LES CHOIX ÉCOLOGIQUES MOINS CHERS	30
10. IMPOSER AUTREMENT	32

I. Introduction

L'humanité est confrontée au XXIème siècle à l'un des défis les plus importants de son histoire. Elle doit faire la paix avec la nature si elle ne veut pas que les conditions de la vie sur terre deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, pour une partie croissante de ses habitants, ce qui amènerait directement à un renforcement des inégalités et de la violence et provoquerait des pertes irrémediables pour la biodiversité.

La responsabilité humaine dans l'évolution inquiétante du climat de la planète a été clairement confirmée par les scientifiques du Groupe Intergouvernemental d'Experts Climatiques (GIEC), réunis à Paris le 3 février 2007. C'est essentiellement en brûlant des combustibles fossiles, comme le pétrole, le charbon et le gaz que nous produisons des gaz à effet de serre (GES), lesquels contribuent au réchauffement moyen de l'atmosphère et au dérèglement climatique. Fait aggravant : les personnes qui sont le moins responsables de cette évolution sont généralement celles qui en subissent le plus les conséquences parce qu'elles y sont le plus exposées et qu'elles n'ont pas les ressources pour s'en protéger.

Tous les pays qui ont construit leur richesse sur un usage inconsidéré des combustibles fossiles ont une responsabilité particulière. Si nous voulons être en mesure de convaincre les pays émergents comme la Chine ou l'Inde de réduire l'impact climatique de leur croissance pour éviter les conséquences désastreuses qui s'en suivraient, nous devons nous-mêmes montrer que nous sommes capables de réduire drastiquement et rapidement nos propres émissions de GES.

L'objectif auquel nous voulons contribuer activement est de limiter à 2°C l'augmentation de la température moyenne de la planète d'ici la fin du XXIème siècle par rapport à la période préindustrielle. Cet objectif que s'est fixé l'Union européenne doit permettre de maintenir le réchauffement dans une fourchette qui nous prémunit des conséquences les plus dramatiques. Pour y parvenir, nous devons entamer très rapidement une réduction massive de nos émissions. En clair, nous devons parvenir à les diviser par quatre d'ici 2050.

Un tel objectif implique une réorganisation en profondeur de notre économie, de nos modes de production comme de consommation.

Nous ne pouvons nous contenter de déclarations sans engagements immédiats et chiffrés, sans mesures concrètes et sans évaluations régulières.

C'est la raison pour laquelle, Ecolo propose pour la Belgique une « Union nationale pour le climat » dont l'objectif est de parvenir à une réduction de 30% de nos émissions de GES d'ici 2020.

La réalisation d'un tel objectif requiert la mobilisation générale de toutes les composantes de la société belge. Il constitue une formidable opportunité de nous projeter dans un avenir plus juste, en assurant simultanément pour chacun plus de respect de l'environnement, plus de qualité de vie, plus d'emplois, plus d'émancipation individuelle et collective.

Nous n'y parviendrons que si, conscients de l'importance de l'enjeu et de l'occasion qui se présente à nous, nous sommes capables de faire appel au sens des responsabilités collectives et à la créativité de chacun.

Pour y parvenir, nous devons être en mesure de nous représenter le chemin à accomplir. Celui-ci ne peut se limiter à l'horizon traditionnel de la politique, à savoir le court terme d'une législature. Nous devons nous mettre collectivement d'accord sur un premier plan pluriannuel couvrant, d'ici 2020, un minimum de trois législatures fédérales, soit l'équivalent d'une période de 12 ans.

Tout au long de cette période, nous devons mettre en œuvre des politiques qui doivent faire de la Belgique une démocratie radicalement modernisée dans un sens écologique, social et économique.

Ecolo propose donc que le gouvernement qui sera formé au lendemain des élections du 10 juin 2007 se lance immédiatement dans l'organisation d'Etats généraux au niveau de l'ensemble de la société belge, dans la perspective de la conclusion de l'Union Nationale pour le Climat pour la période 2007-2020.

Pour atteindre collectivement l'objectif ambitieux de réduction des émissions de GES de 30% d'ici 2020, la première étape consiste à se mettre d'accord sur les constats et sur un scénario crédible assurant la faisabilité de la transition ; c'est l'objet la seconde partie de ce document d'appel à « l'Union ». Ecolo propose ensuite dans une troisième partie 5 lignes de force, 10 instruments et de nombreuses mesures pour opérationnaliser la transition.

II. Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 : le scénario de la transition

1. Une consommation d'énergie particulièrement élevée

La Belgique est un des pays les plus énergivores du monde : par habitant, nous consommons 44% de plus qu'un Suisse ou un européen moyen. Et nous parvenons à 66% de la consommation moyenne d'un habitant des Etats-Unis. Ce niveau élevé s'explique notamment par le manque d'isolation des logements et par le poids important du transport routier, mais aussi par la présence historique d'entreprises énergivores tant en Wallonie qu'en Flandre. Cette consommation élevée liée à une dépendance quasi totale de l'extérieur pour notre approvisionnement (97,5% en 2005 !) est une source de fragilité considérable tant pour la population que pour notre économie.

Dans le graphique ci-dessous, on observe que l'industrie accapare une grande part de la consommation finale. Le secteur résidentiel et les transports ne sont cependant pas en reste.

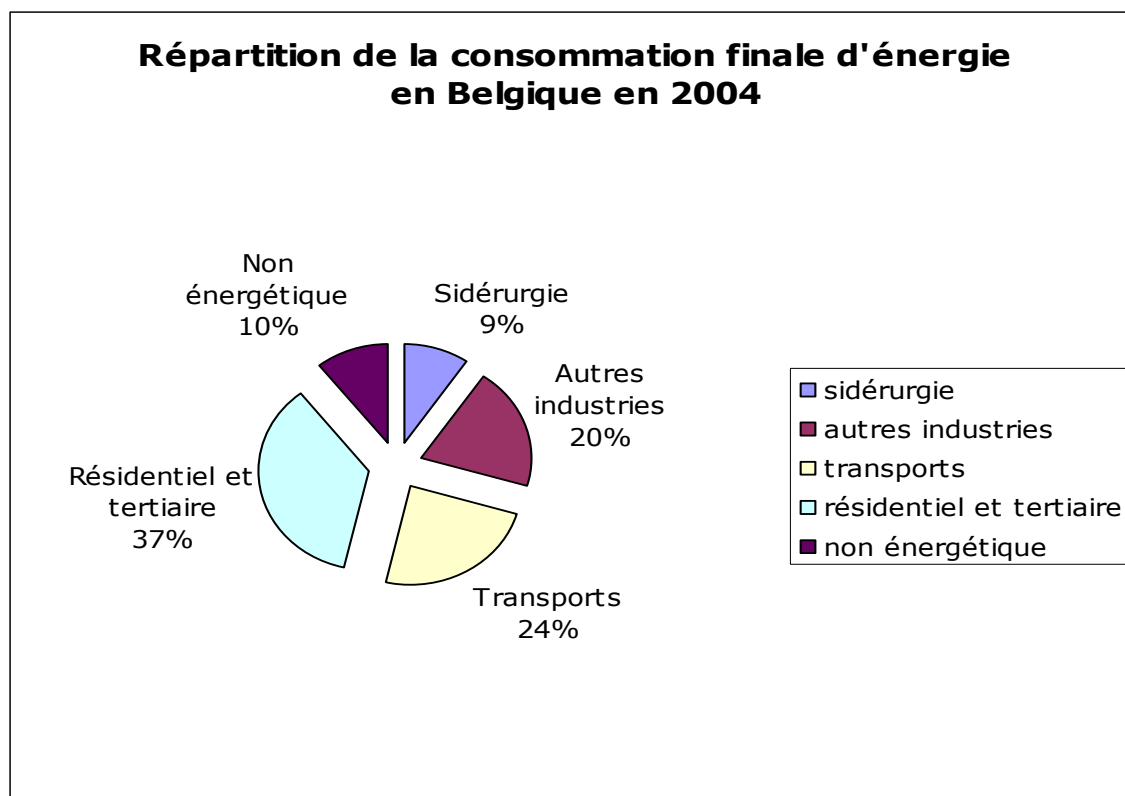


Tableau 1 : Répartition de la consommation finale d'énergie en Belgique en 2004
(Source : SPF Economie, bilan énergétique de la Belgique, 2006)

La répartition entre les vecteurs d'énergie est illustrée dans le graphique suivant. On y voit la part prédominante prise par le pétrole, et la part d'électricité d'origine nucléaire qui représente 10% de la consommation finale d'énergie.

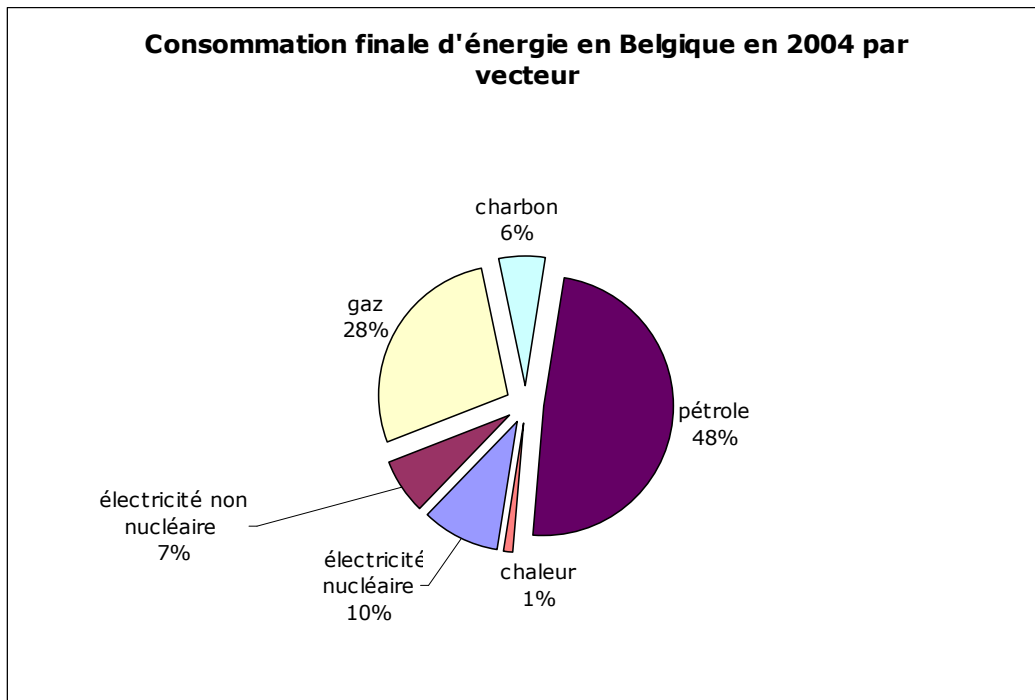


Tableau 2 : Consommation finale d'énergie en Belgique par vecteur en 2004
(Source : SPF Economie, bilan énergétique de la Belgique, 2006)

Le tableau suivant montre la répartition moyenne de la consommation d'énergie en Europe. La part de l'industrie y est nettement plus faible, ce qui explique l'importance grandissante du transport et du résidentiel.

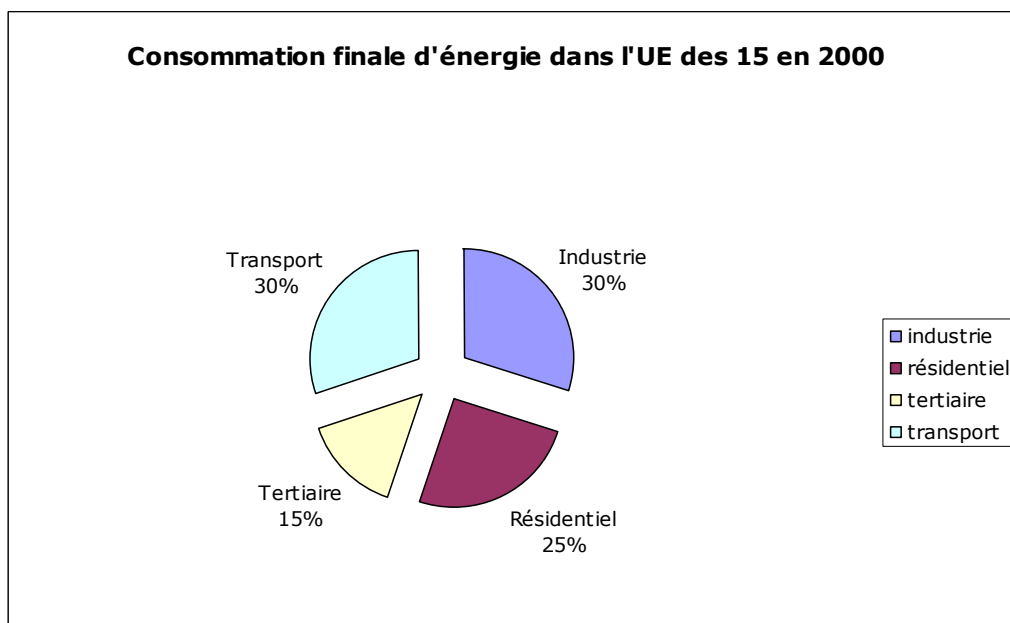


Tableau 3 : Consommation finale d'énergie dans l'UE des 15 en 2000
(Source : European energy and transport scenarios on energy efficiency and renewables, Direction générale Energie et Transport, Commission européenne, 2006)

Ce niveau élevé de consommation d'énergie fossile explique aussi notre niveau très élevé d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant : 14 tonnes par an. A comparer dans le tableau suivant aux 10 tonnes des Espagnols, aux 8 tonnes des Suédois et à l'objectif de 2 tonnes par habitant en moyenne au niveau planétaire pour éviter un désastre climatique !

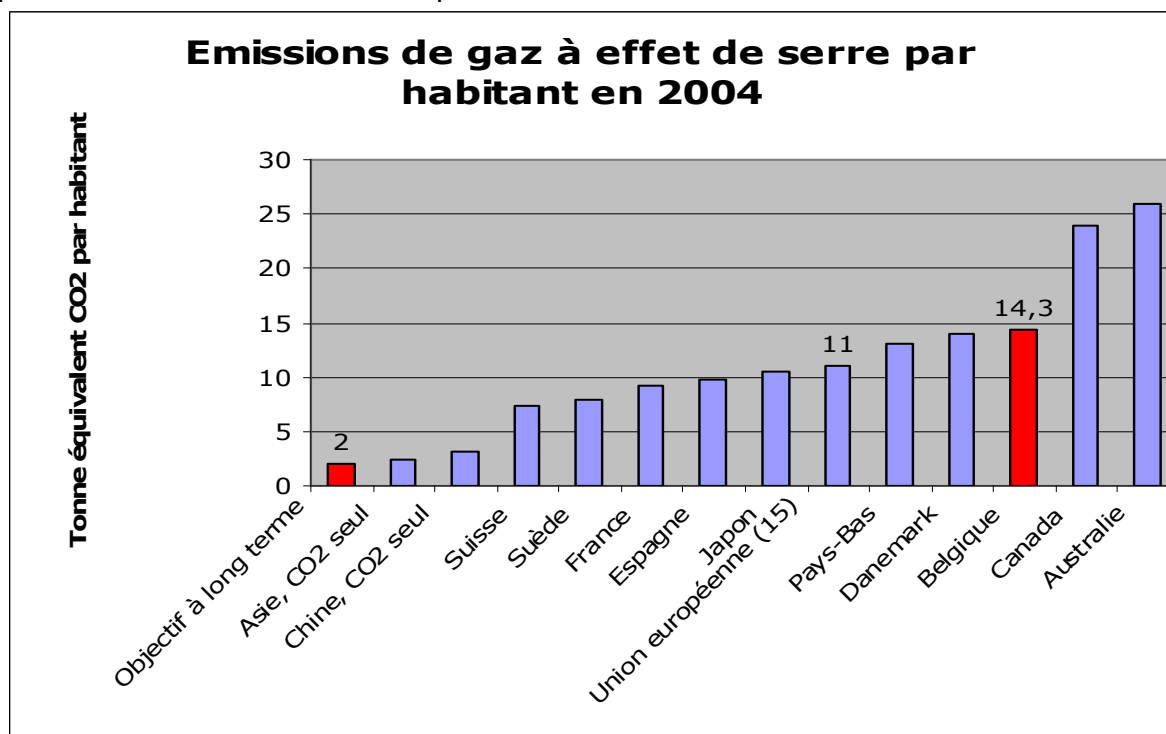


Tableau 4 : Emissions de gaz à effet de serre par habitant en 2004
(Source : Agence Européenne de l'environnement, Greenhouse gas emission, trends and projections in Europe 2006, rapport n°9 2006)

2. Un scénario réaliste et ambitieux pour nous et pour le climat

Il faut construire un scénario climatique ambitieux et volontariste qui rencontre les préoccupations économiques et sociales et qui assure l'approvisionnement énergétique du pays.

2.1. Considérer comme inéluctable l'augmentation de la consommation énergétique?

La majorité des scénarios de référence utilisés au début de ce siècle tablent sur une augmentation nette de la consommation d'énergie d'ici 2030. Ainsi, dans son rapport Outlook 2006, l'agence internationale de l'énergie prévoit pour 2030 une augmentation de 50% de la consommation d'énergie (70% dans les pays émergents, 30% dans les autres). Prendre pour acquis cette augmentation conduit à une impasse: elle accélère l'épuisement des ressources d'énergies fossiles et à terme, la quantité énorme d'énergie demandée ne pourra pas être fournie par l'ensemble des sources d'énergies disponibles, sauf découverte scientifique majeure dans les 10 prochaines années. Ces scénarios à consommation croissante conduisent donc à des prix instables et très élevés, et mènent incontestablement à des conflits de plus en plus nombreux pour les ressources d'énergies non renouvelables, qu'elles soient fossiles ou non.

En Belgique, le bureau fédéral du plan montre dans son scénario énergétique de référence¹ de 2004 qu'une croissance de 0,5% par an de la consommation finale d'énergie entre 2000 et 2030 conduirait à une augmentation des émissions de CO₂ d'origine énergétique de 12% en 2020 et de 38% en 2030 ! Plusieurs variantes de production d'électricité y sont développées (augmentation du renouvelable, maintien ou croissance du nucléaire), mais aucune ne parvient à diminuer les émissions de CO₂ en 2030 par rapport à 1990. En accélérant la combustion du pétrole, du gaz et du charbon alors que la communauté scientifique nous dit qu'il faut la diminuer, ces scénarios énergétiques conduisent au scénario catastrophe pour le climat.

2.2. Stabiliser la consommation d'énergie?

Les scénarios qui prévoient une stabilisation de la consommation d'énergie sont déjà plus intéressants. Ils tablent sur des améliorations technologiques, comme la baisse de consommation des voitures par exemple, mais ne misent pas sur des interventions des pouvoirs publics pour soutenir la modification des comportements. Ils conduisent à des réductions importantes d'émissions de CO₂ à des coûts très élevés, tant pour l'énergie que pour la tonne de CO₂, car ils nécessitent de mettre en œuvre de façon très intensive soit des technologies coûteuses - comme la capture et le stockage de CO₂, soit des technologies dangereuses comme le nucléaire. C'est le choix retenu par les scénarii de la commission *Énergie 2030* publiés en novembre 2006. Ils excluent le recours à la biomasse, l'importation de l'électricité verte, sa production, notamment en Mer du nord ainsi que toutes les politiques publiques de régulation de la consommation. En ignorant ainsi la plupart des bons gisements d'économies de gaz à effet de serre, la réduction des émissions de CO₂ coûte cher. Enfin, ils maintiennent une dépendance très forte aux énergies fossiles.

2.3. Convaincre nos interlocuteurs internationaux?

La Belgique ne peut ignorer la perspective des nouvelles et difficiles négociations internationales. Comment espérer convaincre les pays émergents de faire de gros efforts pour limiter la croissance de leur consommation si nous conservons des niveaux de consommation largement au-dessus de la moyenne des pays industrialisés ? Nous savons de surcroît qu'il est impossible que l'ensemble de l'humanité vive avec le niveau de consommation énergétique qui est le nôtre. Et il est même fort probable qu'à terme, les économies des pays émergents soient moins intensives en énergie que la nôtre, ce qui leur donnera un avantage concurrentiel certain.

2.4. Un scénario crédible intègre la réduction de la consommation énergétique

Tout scénario crédible doit intégrer la réduction de la consommation d'énergie. Mais réduire notre consommation tout en améliorant la qualité de vie demande de l'anticipation, de l'organisation et la mise en place de nouvelles régulations, tant au niveau belge qu'international. Cette perspective se heurte au fait que, dans les esprits, la croissance naturelle de la consommation d'énergie enregistrée durant le siècle précédent est intimement liée à la croissance économique et au bien-être.

¹ Perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030, D.Gusbin et B.Hoornaert, Planning Paper 95, bureau fédéral du plan, janvier 2004

L'ambition est de construire la voie qui permet d'améliorer la qualité de vie, l'économie et le bien être de tous en réduisant la consommation énergétique. C'est un défi immense et enthousiasmant !

La communauté scientifique nous presse d'intervenir et nous parle d'une décennie pour prendre des mesures fortes afin de réduire nos émissions. Le protocole de Kyoto, ratifié par la Belgique entre 2001 et 2002, n'est donc qu'une toute première étape. Encore faut-il que ses objectifs soient atteints, ce qui n'est pas encore acquis à ce jour. Il impose un rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 1% par an. La récente proposition de la commission européenne de se fixer un objectif de réduction de 20% en 2020 confirme cette cadence lente d'environ 1% de réduction annuelle de gaz à effet de serre ! Ce rythme est pourtant insuffisant pour relever le défi climatique et pour nous assurer une bonne position dans les négociations internationales.

Notre proposition est d'accélérer le rythme de réduction des émissions et d'agir avant que la crise énergétique et climatique ne soit encore plus grave, avant que les moyens financiers et humains encore disponibles et mobilisables ne doivent être mobilisés pour réparer les dégâts et faire face aux futurs prix très élevés du pétrole et du gaz. Cette accélération permettra également d'anticiper les changements qui s'imposeront et ainsi de donner un avantage concurrentiel à nos entreprises.

Cette proposition se fonde sur le triptyque² suivant :

- a) l'**efficacité énergétique** conduit à la maîtrise des consommations ;
- b) les **énergies renouvelables** remplacent progressivement une bonne part des énergies fossiles ;
- c) pour le surplus, la **sobriété énergétique** est mise en œuvre.

Dans ce cadre, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30% en 2020 sera atteint par une augmentation de l'efficacité énergétique qui réduira la consommation d'énergie primaire³ de 10% en 2020, qui ramènera la consommation finale d'énergie⁴ de 2020 à son niveau de 1990 et qui portera la part des énergies renouvelables dans la consommation finale belge d'énergie à au moins 20% en 2020. Les autres objectifs chiffrés sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils conduisent à une diminution de la consommation des énergies fossiles et nucléaire.

² Dans l'esprit des modèles de scénario de l'association Négawatt, de Greenpeace, des Verts européens et du programme « Suisse à 2000 Watts »

³ La demande d'énergie primaire représente l'ensemble des besoins pour toutes les formes de consommation d'énergie. Elle inclut l'énergie utilisée par les consommateurs, celle qui sert à passer d'une forme d'énergie à une autre (par exemple, la production d'électricité à partir du charbon) ainsi que l'énergie consommée par les fournisseurs pour approvisionner le marché en énergie (par exemple l'énergie nécessaire aux producteurs de pétrole et de gaz naturel).

⁴ La consommation finale d'énergie représente l'ensemble de l'énergie livrée aux consommateurs finals (dans l'industrie, le transport, les ménages et d'autres secteurs), toutes utilisations confondues. Elle exclut les livraisons pour transformation et l'autoconsommation des industries productrices d'énergie ainsi que les pertes de réseau.

Résumé des objectifs :

Echéance	2020	2030	2050
Consommation d'énergie primaire	10% en moins par rapport à 1990	20% en moins par rapport à 1990	A déterminer en fonction des scénarios
Consommation finale d'énergie	Niveau de 1990	10% en moins par rapport à 1990	A déterminer en fonction des scénarios
Part des énergies renouvelables	20% de la consommation finale	30% de la consommation finale	Minimum 50%, à déterminer en fonction des scénarios
Emissions de gaz à effet de serre	30% de moins par rapport à 1990	50% de moins par rapport à 1990	75% de moins par rapport à 1990

a. La voie de l'efficacité énergétique

C'est la voie la plus technologique, mais également la plus simple. De très nombreux appareils sont tellement peu efficaces sur le plan énergétique qu'il est possible de réaliser des gains d'efficacité énorme. Prenons par exemple la consommation en mode veille des appareils électriques et électroniques qui correspond pour l'Allemagne à la production d'une centrale nucléaire; en Belgique, l'utilisation d'un bloc multiprises avec interrupteur permet une économie de 400kWh/ménage/an, ce qui correspond à la moitié de la production de la centrale nucléaire de Doel 1; l'isolation des logements (69% des logements bruxellois et 43% des logements wallons ont des toitures qui ne sont pas isolées) ; la production combinée d'électricité et de chaleur, qui permet de récupérer la chaleur perdue par la production d'électricité ; la climatisation naturelle des bâtiments (certains immeubles doivent déjà être refroidis lorsque la température extérieure dépasse les 5°C) ou la réduction de consommation des voitures (le véhicule le plus économe vendu en Belgique consomme 3,4 litres, le moins économe 23 litres !⁵). Tout cela peut être sensiblement amélioré, tout en améliorant notre confort de vie !

b. La voie des énergies renouvelables

Elle offre un formidable potentiel de développement. Non seulement dans notre pays lui-même, principalement par la biomasse, le solaire et l'éolien sur terre et surtout en mer. Mais plus largement dans l'ensemble de l'Union européenne qui dispose en moyenne de quatre fois plus de biomasse valorisable par habitant que notre pays trop densément peuplé. Il sera donc important de valoriser au maximum le potentiel territorial, mais il ne sera pas suffisant et il faudra également se tourner vers l'importation d'énergies renouvelables au sein de l'Union européenne elle-même. La coopération énergétique est une des voies de la construction européenne du XXI^{ème} siècle. L'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20% en 2020 nous semble raisonnable.

⁵ Guide CO₂ de la voiture propre, roulez économe, un plus pour vous et pour la nature, SPF santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement, 2005

c. La voie de la sobriété énergétique

L'importance à consacrer à cette voie dépendra de la réussite des deux autres voies présentées ci-dessus. Au plus on développera l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, au moins il faudra recourir à la sobriété énergétique. Dans tous les cas, elle doit conduire à une organisation de l'espace, du commerce et de l'économie qui limite les déplacements (domicile, travail, loisirs) et qui permet de consommer moins de biens et de services très chargés en énergie, tout en augmentant le bien-être de chacun.

Leur mise en œuvre demande de la recherche-développement, de l'anticipation et des moyens pour accélérer la diffusion de ces technologies.

2.5. Quels objectifs sectoriels ?

Le graphique suivant reprend la répartition des émissions de gaz à effet de serre en Belgique en 1990 en fonction des différents secteurs que nous avons identifiés et sur lesquels nous proposons d'agir.

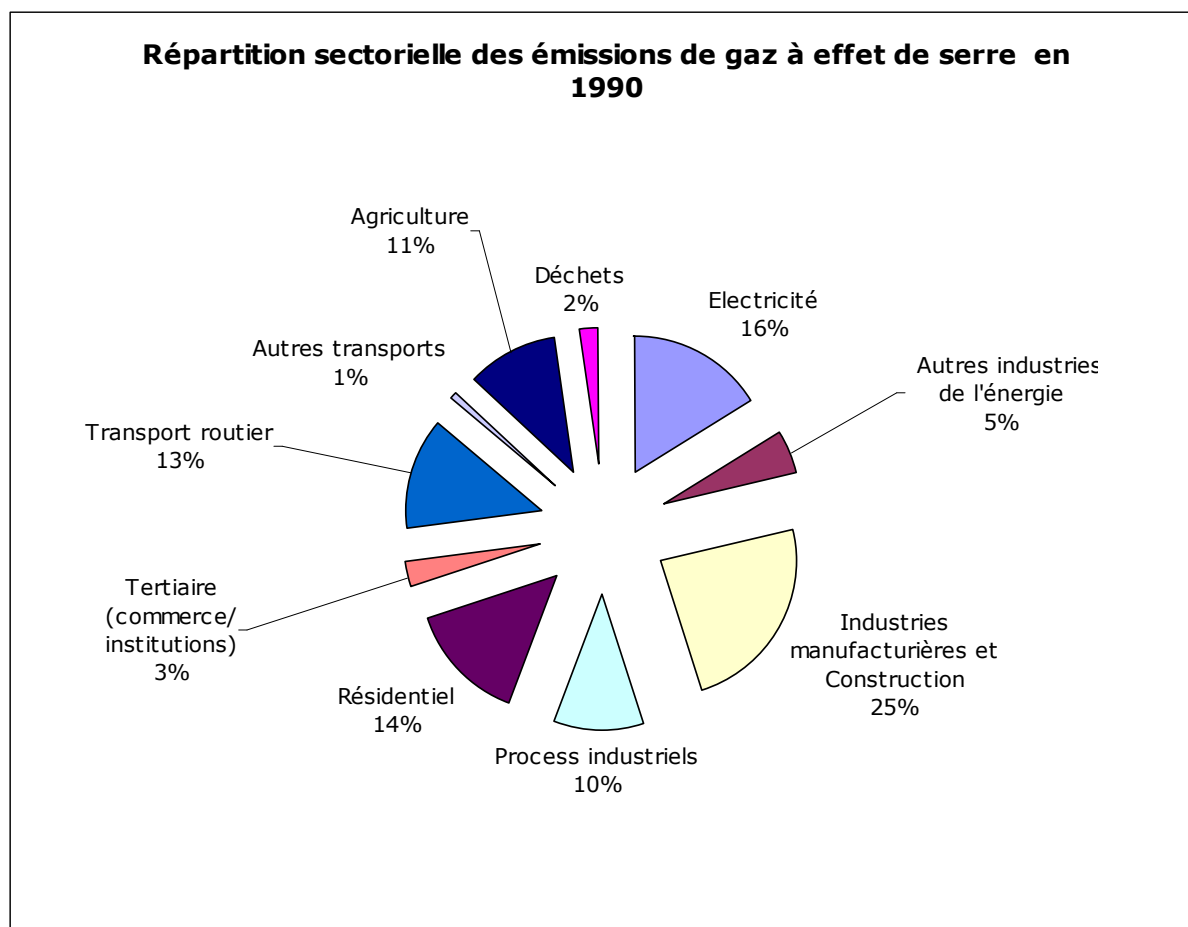


Tableau 5 : Répartition sectorielle des émissions de GES en 1990
(Source chiffres: NIR Belgium's Greenhouse Gas Inventory -1990-2004- juin 2006)

a. Secteur de l'électricité

En ce qui concerne la production d'électricité (16% des émissions de CO₂ en 1990 et en 2004), Ecolo a élaboré un scénario à l'horizon 2030 qui explique comment diminuer de 30% les émissions de CO₂ du secteur dès 2020, tout en respectant l'objectif de fermeture progressive des centrales nucléaires dès 2015. Efficacité énergétique, production combinée d'électricité et de chaleur, éolien sur terre et sur mer, biomasse et finalement photovoltaïque permettent de réduire la consommation de combustibles fossiles et d'uranium. Etant donné que le secteur de l'électricité connaît déjà un faible niveau d'émissions par rapport à la moyenne européenne, il est assez difficile d'aller au delà de cette réduction de 30%.

b. Secteur du logement

Dans le secteur du bâtiment résidentiel (14% des émissions de CO₂ en 1990, 15% en 2004), notre potentiel de réduction sans perte de confort est colossal. Nous visons 35% de réduction des GES d'ici à 2020 ! Prioritairement par une véritable isolation des logements, mais aussi par la construction de maisons passives et la valorisation maximale des énergies renouvelables. En février 2006, un séminaire visant à lancer un plan d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment organisé par Ecolo a été accueilli avec enthousiasme par les partenaires économiques et sociaux. Ses conclusions ont largement inspiré les propositions détaillées dans la troisième partie de cet appel à Union.

c. Secteur des transports

Le secteur du transport routier (13,7% des émissions de gaz à effet de serre en 1990 et 17,5% en 2004) demandera des mesures plus énergiques et à plus long terme car ses émissions sont actuellement en très forte croissance. Il ne suffit pas en effet de diminuer la consommation des voitures, il faudra également éviter qu'elles roulent plus. Nous proposons donc d'imposer aux constructeurs automobiles de mettre sur le marché des véhicules avec un niveau d'émissions de 80 g CO₂/km d'ici 2020 (le niveau moyen actuel est de 156 g CO₂/km, la commission européenne venant, elle, de proposer une moyenne contraignante de 130 g CO₂ aux constructeurs à l'horizon 2012), une consommation moyenne de 3 litres aux 100 kilomètres et de ramener le nombre de kilomètres parcourus annuellement de 90 milliards à 80 milliards pour 2020. Couplé à un recours accru aux biocarburants (10%), nous pourrions ainsi réduire les émissions du transport routier de 30% par rapport à 1990. Cette réduction de transport routier étant compensée par une montée en puissance des transports en commun, un transfert modal du fret et un remplacement progressif des voitures de société par d'autres formules plus souples et mieux adaptées aux besoins comme la carte Hypermobil.

Les autres modes de transport représentent 0,7% des émissions totales. Nous prévoyons que leurs émissions soient réduites de 10%, tout en augmentant sensiblement les services. Cette augmentation sera compensée par une amélioration de l'efficacité énergétique des bateaux et des trains et par l'utilisation d'énergies renouvelables. Notons par ailleurs que notre scénario électricité 2030 prévoit un doublement de la consommation d'électricité pour les transports publics et le chemin de fer.

Le transport aérien et le transport maritime n'étant pas soumis actuellement au protocole de Kyoto, les données concernant leurs émissions ne sont pas reprises dans l'inventaire national. La commission ayant décidé de les soumettre à des quotas d'émissions de CO₂ après 2010, nous estimons que ces deux secteurs pourront diminuer leurs émissions à due proportion de l'objectif qui sera adopté par l'Union européenne pour 2020. Actuellement, la proposition est de 20%, mais nous plaçons pour qu'elle soit de 30%.

d. Secteur agricole

En matière agricole (11 % des émissions de gaz à effet de serre en 1990, 9% en 2004), la tendance est déjà à la baisse (10%) mais il reste un potentiel de réduction intéressant par le remplacement progressif d'une partie des engrais de synthèse par des engrais organiques. De même, des évolutions au niveau de l'élevage devraient permettre de poursuivre cette tendance à la baisse. Il nous semble souhaitable, raisonnable et réaliste de viser une réduction des émissions de 40%.

e. Secteur des déchets

Dans le domaine des déchets (2% des émissions de gaz à effet de serre en 1990, 1% en 2004), qui a déjà connu une réduction des émissions de 50% depuis 1990, nous proposons la poursuite de la tendance pour atteindre 70% en 2020 notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de traitement.

f. Secteur industriel

Au niveau industriel, la situation est un peu différente dans la mesure où plusieurs entreprises très énergivores sont plus actives sur le marché européen que belge. Des objectifs pointus ne peuvent donc être fixés isolément, sauf s'ils contribuent à améliorer soit la rentabilité, soit la stabilité d'approvisionnement énergétique de ces entreprises. Les accords de branche⁶ montrent qu'il existe, même dans ce contexte, une possibilité de progression intéressante.

En effet, les premiers audits énergétiques réalisés dans les entreprises ont montré que le potentiel d'économies d'énergie était souvent largement supérieur à celui estimé par leurs dirigeants, la seule difficulté étant souvent, dans un contexte de recherche d'intérêts à très court terme, d'obtenir des actionnaires la décision d'investissements demandant plus de deux ans pour être rentabilisés ! Il est toutefois intéressant de faire la distinction entre plusieurs secteurs : les industries manufacturières et de la construction d'une part et les process industriels d'autre part, car leurs comportements ont évolué de façon différente. Depuis 1990, les industries manufacturières (23,5% des émissions en 1990, 20,7% en 2004) ont vu leurs émissions de GES diminuer de 9%, ce qui est relativement une bonne performance. Ce secteur peut donc poursuivre ses efforts dans la même direction et aller un peu au-delà du niveau de réduction proposé actuellement par l'Union européenne. Nous proposons la fixation d'un objectif de 25% de réduction.

⁶ L'accord de branche est un engagement volontaire dont la forme est celle d'un contrat, négocié et signé entre le Gouvernement et les entreprises d'un secteur, souvent représentées par leur fédération.

Quant aux process industriels (10% des émissions), qui ont connu une légère croissance des émissions depuis 1990, nous proposons de nous en tenir au niveau de réduction général qui sera retenu par la Commission européenne (actuellement, la proposition est de 20%).

g. Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire (3% des émissions de gaz à effet de serre en 1990, 4% en 2004) connaît une augmentation importante de ses émissions, due à l'accroissement de sa part d'activités, laquelle annule partiellement les efforts d'amélioration d'efficacité énergétique; étant donné ses potentialités, il nous paraît néanmoins raisonnable de fixer un objectif de 20%, notamment dans l'amélioration considérable des émissions liées aux bâtiments.

Synthèse des objectifs détaillés par secteur :

Réduction des émissions de GES				
Objectif 2020				
<i>(en milliers de tonnes)</i>				
Source	1990	% total 1990	Réduction visée	Objectif 2020
Total énergie	30685			21479,5
Electricité	23420	16,40	30%	16394
Autres industries de l'énergie	7265	5,09	30%	5085,5
Industries manufacturières et Construction	33612	23,53	25%	25209
Process industriels	14983	10,49	20%	11986,4
Résidentiel	20213	14,15	35%	13138,45
Tertiaire (commerce/institutions)	4272	2,99	20%	3417,6
Transport routier	19270	13,49	30%	13489
Autres transports	1017	0,71	10%	915,3
Agriculture	15535	10,88	40%	9321
Déchets	3237	2,27	70%	971,1
Total général	142 824	100,00	30%	99927,35

*Tableau 6 : Synthèse des objectifs détaillés par secteur
(Source chiffres 1990 : NIR Belgium's Greenhouse Gas Inventory -1990-2004- juin 2006)*

III. 5 lignes de force pour réussir la transition écologique

1. Ecologiser l'économie et rendre les choix écologiques moins coûteux

L'efficacité de l'économie se jugera à l'aune de la réduction de l'empreinte écologique et de l'augmentation de la qualité de la vie du plus grand nombre. Pour y parvenir, l'économie doit être libérée de la tyrannie du rendement à court terme. Le politique doit y réintégrer le long terme par le biais d'un transfert fiscal et des politiques industrielles. Ce nouveau mode de régulation est porteur d'un développement économique durable, capable de soutenir tant la solidarité organisée dans le cadre de la sécurité sociale que l'emploi de qualité pour le plus grand nombre.

2. Renouveler au lieu d'épuiser

Nous allons vivre une révolution industrielle d'ampleur comparable aux trois précédentes : après l'apparition de la machine à vapeur, de l'électricité et du moteur à explosion puis des technologies de l'information, nous allons entrer dans l'ère de l'efficacité énergétique (ou énergie intelligente). Parallèlement à cette politique de maîtrise de la demande, il faut substituer un maximum aux énergies non-renouvelables (énergies fossiles et nucléaire) des énergies renouvelables qui respectent les écosystèmes à court et long terme.

3. Renforcer la justice sociale

Nous devons orienter davantage nos choix économiques, politiques et sociaux en fonction des valeurs de justice et d'émancipation, qui constituent le fondement politique et social de notre engagement pour plus de solidarité avec tous les habitants de notre pays, de l'ensemble de la planète et avec les générations futures. Dans toutes nos décisions, nous devons combattre les inégalités, leur création comme leur reproduction.

4. Démocratiser le changement

La révolution écologique est une révolution démocratique. Le politique ne trône pas au dessus de la société. Il doit aider à la fixation d'objectifs et construire des solutions avec la société dont il tire sa légitimité. En outre, la participation sous toutes ses formes est un facteur d'efficacité. Elle est l'outil de prédilection d'une société ouverte au changement. Une démocratie moderne implique aussi que l'Etat montre l'exemple et soumette ses politiques à une évaluation régulière.

5. Développer la convivialité

Atteindre l'objectif ne sera pas possible sans le dynamisme des communautés locales, qui mettent en œuvre des solutions décentralisées, à taille humaine, respectant les équilibres entre les sociétés et leur environnement et permettant aux individus de mieux vivre ensemble. La convivialité, c'est non seulement la coopération gratuite entre les individus, c'est également le recours à des techniques simples d'usage et décentralisées.

IV. La partition du climat en 3 législatures et 10 instruments

Atteindre l'objectif de réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 nécessite la mise en œuvre rapide, concertée, coordonnée et conjointe de nombreuses mesures. Il ne peut être question de construire un orchestre national où chaque région, chaque ministre, chaque commune, chaque opérateur serait le soliste assurant une prestation partielle - certes parfois louable, mais générant pour tous une impression de cacophonie, de manque de cohésion. Chaque instrument doit s'intégrer à l'orchestre, jouer au bon moment, écouter et s'ajuster aux autres. Chaque instrument et l'orchestre au complet partagent la responsabilité collective de réussir!

Relever le défi et arriver au bout de l'œuvre, c'est un travail en trois mouvements : les trois législatures fédérales à venir ! 12 années pour mener les réformes structurelles qui permettront d'ici 2020 de se dire que nous sommes désormais en phase avec les besoins de notre siècle.

1. Une Union démocratique

Nous ne relèverons le défi qu'en amplifiant la démocratie et la participation. La méthode démocratique est un objectif en soi. Renforcer la participation, c'est susciter l'adhésion et éviter de devoir, demain, adopter une méthodologie plus contraignante et plus douloureuse. Nous proposons le respect de la **règle des 5 +** : plus d'information, plus de sensibilisation, plus de débats, plus de convivialité et plus d'évaluation.

L'information et la sensibilisation, c'est multiplier les canaux d'appropriation par chacun des concepts qui sont à la base du diagnostic actuel mais aussi des solutions à mettre en œuvre: quels sont les symptômes exacts du phénomène climatique ? Pourquoi la terre se réchauffe-t-elle ? Qu'est-ce que l'empreinte écologique ? Qu'est-ce que le « renouvelable » ? Comment améliorer l'efficacité énergétique ? Trop d'aspects liés à ces questions sont encore mal compris par une majorité de nos concitoyens et concitoyennes, quand ce n'est pas par les décideurs.

Il faut également encourager chacune et chacun à passer à l'action ; c'est le travail sur les petits gestes au quotidien : éteindre la lumière en sortant, utiliser des ampoules à basse consommation, diminuer le chauffage, débrancher un maximum les appareils pour éviter la consommation en mode de veille, prendre son vélo pour les courtes distances. L'école et le cadre familial doivent être des acteurs privilégiés de cette sensibilisation. Dans ce cadre, nous proposons de contraindre les fournisseurs d'énergie à présenter au citoyen une facture plus détaillée sur laquelle figurent notamment l'état de sa consommation individuelle par rapport aux objectifs généraux à atteindre ainsi que des conseils pour diminuer sa consommation.

Le débat, c'est enrichir la prise de décision et les arbitrages politiques de l'avis du plus grand nombre, tout en arrivant à faire partager le goût de la décision préparée par le plus grand nombre. Pour cela, il y a lieu de développer de nouveaux outils. Il faut assouplir les conditions dans lesquelles une consultation populaire d'initiative citoyenne peut intervenir au niveau communal ou au niveau provincial et rendre le

référendum possible aux échelles régionales et fédérales. Des propositions comme le péage urbain ou la gratuité des transports publics urbains pourraient par exemple être soumises à ce référendum.

Le droit d'initiative législative citoyenne, soit l'obligation pour un parlement d'inscrire à son ordre du jour et d'examiner toute proposition soutenue par 1 % du corps électoral correspondant doit être créé.

D'une manière générale, il faut inciter l'ensemble des conseils consultatifs existants, toutes matières confondues, à s'interroger sur les mesures concrètes à proposer dans leurs secteurs respectifs.

La convivialité, c'est réinventer de nouvelles formes du « vivre ensemble ». Ce sont les initiatives concrètes sous forme d'événements et d'actions positives, comme les visites de maisons témoins ou d'entreprises, les initiatives de covoiturage, de location de vélos, sans oublier les journées sans voitures, les semaines de la mobilité, les achats groupés, les coopératives ou...les cinq minutes où chacun éteint la lumière ! Les autorités doivent leur apporter du soutien.

L'évaluation, c'est la mesure de l'efficacité réelle d'une décision publique: les objectifs de diminution de la pression automobile sont-ils atteints? Faut-il réaliser tel contournement routier? Les engagements pour diminuer la consommation énergétique sont-ils correctement mesurés ? Peuvent-ils être dépassés demain ? Cela nécessite de renforcer la transparence de l'action publique et de créer des cellules d'évaluation et de monitoring aux fins de supprimer, réorienter ou amplifier telle ou telle mesure.

➔ Les Etats Généraux du Climat ←

Ecolo propose dès le début de la prochaine législature l'organisation d'un débat national impliquant tous les acteurs du pays : les Parlements et les organisations représentatives (syndicats, fédérations patronales, associations environnementales, d'éducation permanente, de jeunesse, pouvoirs locaux, monde culturel, scolaire,...), en vue d'aboutir à la signature d'une Union nationale pour le climat dotée de moyens financiers, d'objectifs précis et d'échéanciers. La coordination en serait assurée conjointement par le Conseil fédéral de développement durable (CFDD) et les conseils consultatifs régionaux compétents en matière d'environnement (CWEDD, Mina Raad et CERBC⁷).

Ce débat entre les organisations représentatives et les représentants politiques doit être complété par l'organisation de panels citoyens sur des thèmes précis de la politique du climat. Les citoyens doivent également pouvoir s'y associer en leur nom propre.

En complément, les médias nationaux sont des partenaires importants susceptibles de programmer en lien étroit avec tous les acteurs des émissions d'information diffusées à des heures de grande écoute.

⁷ Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, Milieu en Natuurraad van Vlaanderen et Conseil de l'environnement de la région Bruxelles-Capitale

Acteurs indispensables de l'ensemble du processus, le monde associatif et les comités de quartier jouent un rôle essentiel. En échange, les pouvoirs publics leur offrent un cadre qui respecte leur liberté, assure la transparence et des garanties dans l'octroi de leurs subventions, et qui motive ses décisions. Le travail des comités de quartier peut être soutenu au plan logistique (locaux et matériel mis à disposition, par exemple).

En conclusion de ces Etats généraux, les gouvernements et les parlements fixent les grands objectifs de réduction de gaz à effet de serre et de l'empreinte écologique, dans un accord de coopération ratifié par l'ensemble des parlements du pays et proposé à ratification, sur base volontaire, aux pouvoirs locaux (communes et provinces).

2. Une Union belge

C'est un euphémisme : la Belgique fédérale ne fonctionne pas toujours très bien ! L'OCDE⁸ a d'ailleurs rappelé à diverses reprises qu'en matière environnementale, la complexité de nos institutions constitue un frein à l'efficacité des politiques publiques.

Pour une Union réellement belge, nous proposons :

a) Une inspection du développement durable

Pour maintenir un caractère national fort et transversal aux politiques nouvelles, il y a lieu d'organiser une inspection du développement durable qui aidera à la décision et contrôlera la conformité et la cohérence des décisions proposée avec les ressources environnementales disponibles et les objectifs d'allègement de l'empreinte écologique fixés par ailleurs. Ces décisions seront également soumises à un contrôle *a posteriori*. Un dispositif identique sera mis en œuvre à tous les niveaux de pouvoir au fur et à mesure des échéances électorales.

b) Un(e) vice-premier (première) ministre en charge du développement durable, y compris la politique de l'énergie et du climat

Ce vice-premier ministre en charge du développement durable s'appuiera sur l'inspection du développement durable et disposera d'un pouvoir de veto sur toute décision gouvernementale, selon une procédure semblable à celle réservée actuellement au ministre du budget en matière financière. Il assurera également un rôle clé dans la coordination et l'animation des débats des Etats généraux du Climat et dans la coordination entre les régions, l'Etat fédéral et les pouvoirs locaux.

⁸ L'Organisation de Coopération et de Développement en Europe analyse les différentes politiques publiques des divers Etats et formule des recommandations à leur intention

c) Un pacte d'interdépendance énergétique entre les régions et le fédéral

Les potentialités de production d'énergie renouvelable ne sont pas les mêmes dans toutes les régions. Si la mer du nord (compétence fédérale) présente un potentiel éolien énorme et à l'avenir peut espérer voir se développer de l'énergie marée motrice, la Wallonie présente des potentialités plus importantes en biomasse et hydraulique, sans oublier la géothermie; la Flandre, elle, un important potentiel de cogénération industriel; Bruxelles, un potentiel de cogénération et d'efficacité énergétique dans le secteur tertiaire.

Nous proposons de développer la mutualisation des compétences en matière de recherche et développement et de production d'énergie verte entre les régions. Aujourd'hui, les régimes différents que connaissant les régions au niveau des certificats verts entraînent un développement de l'énergie renouvelable à des rythmes différenciés. Cela complique la tâche des opérateurs industriels qui doivent suivre pas moins de quatre législations différentes !

Nous proposons de réduire la complexité des mécanismes légaux qui réduisent l'efficacité des politiques environnementales et la solidarité environnementale entre l'Etat fédéral et les régions, notamment via l'actuelle commission nationale climat.

Les diverses propositions de l'Union en matière de fiscalité des transports (voir ci-dessous : IV.7. Une mobilité en paix avec le climat) devront faire l'objet d'un accord de coopération pour garantir une harmonisation des régimes fiscaux (par exemple : la variabilité de la taxe de circulation en fonction des « écoscores », la redevance kilométrique pour les camions...).

Dans un souci d'efficacité, ce pacte peut conduire à une refédéralisation de certaines compétences.

d) Un regroupement des fonds publics consacrés à la lutte contre les changements climatiques: la création du fonds « Energie-Climat »

Pour amplifier l'efficacité des outils, il semble opportun de rassembler les différents fonds fédéraux existants⁹. Leur dispersion actuelle n'est pas rationnelle. De cette façon, les pouvoirs publics disposeront d'une masse budgétaire importante pour lever des moyens financiers complémentaires (soutien de la BEI¹⁰ ou souscription publique comme pour le remboursement de notre dette financière, par exemple). L'activation de ce fonds national permettrait aisément de mobiliser 1 milliard d'euros sans empiéter sur les fonds sociaux destinés à aider les plus démunis et ce, dès la première année de la législature à venir (voir ci-dessous : IV.6. Habiter autrement, volet « financement »).

⁹ Le « Fonds Kyoto » de décembre 2002, le « Fonds social énergie pour le gaz et l'électricité » de juillet 2003, le FEDESCO créée en mars 2005, le « Fonds de réduction du coût global de l'énergie » de février 2006, le « Fonds social mazout » de décembre 2004 et le « Fonds des nouvelles technologies renouvelables » de juin 2006.

¹⁰ Banque Européenne d'Investissement

3. Un Etat qui montre l'exemple

Si « Charité bien ordonnée commence par soi-même », les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple !

a) Audits énergétiques et amélioration de l'efficacité énergétique

Notre projet envisage la réalisation d'un **audit énergétique** de tous les bâtiments publics au cours de la législature 2007-2011 et des **mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique**. Au sein de chaque institution, une personne (ou un groupe de personnes) sera (seront) responsables du suivi, mise en œuvre et évaluation sur base d'une ligne budgétaire spécifique.

b) Politique publique d'achats durables

Les clauses environnementales doivent devenir une obligation pour tous les marchés publics. L'Etat étant un très gros consommateur, l'impact positif sur l'environnement de cette mesure aura un effet démultiplicateur sur l'emploi dans des filières durables et souvent difficilement délocalisables.

Ces critères de consommation durable s'appliqueraient également lorsqu'il s'agira de financer tel ou tel projet dans le cadre d'accords internationaux.

L'Etat doit, à l'avenir, exclusivement s'alimenter en électricité verte, apportant par là sa contribution au développement de ce secteur dans le pays.

Tout achat devra s'effectuer sur base de critères énergétiques stricts de basse consommation et des exigences en termes d'éco-bilan de CO₂ des produits qu'il consomme seraient progressivement introduites.

Les rénovations et constructions de bâtiments publics doivent être optimales en ce qui concerne les innovations énergétiques. C'est à la fois montrer l'exemple et créer une vitrine de nos compétences technologiques.

Pour ses déplacements internationaux, chaque entité publique doit acheter des quotas de CO₂ sur le marché international, compensant de la sorte ses propres émissions. Ce mécanisme est avant tout un outil de sensibilisation aux enjeux internationaux des changements climatiques.

Un accent particulier sera apporté à la flotte de véhicules publics : elle doit être renouvelée dans le sens d'un accroissement des performances sur base « d'écoscores » et du recours systématique à des voitures émettant un minimum de CO₂ au fur et à mesure des progrès technologiques. C'est d'une flotte de véhicule sobre et exemplaire dont nous devons disposer d'ici la fin de la législature 2007-2011.

c) Chasse aux « gaspis »

Parallèlement, nous proposons une politique publique de la « **chasse aux gaspis** » au quotidien. Chaque service public serait invité sur base d'une liste de recommandations à établir un plan de progrès pour réduire la consommation au

quotidien (appareils en veille, meilleur réglage des thermostats...). Elle se traduira également par un encouragement accru à l'utilisation des transports en commun par les fonctionnaires pour se rendre au travail mais également dans l'exercice de leur fonction.

d) Garantie d'accès en transport en commun à l'ensemble des institutions publiques

La politique de redéploiement des transports en commun doit permettre à terme de garantir aux citoyens et aux fonctionnaires l'accessibilité en transport en commun à tous les services publics (en ce compris la Poste, les services sociaux et les écoles).

4. Créer et employer durablement

La réponse au défi climatique est une opportunité exceptionnelle pour contribuer à la création nette d'emploi dans de nouveaux secteurs.

L'enjeu des NTV (Nouvelles Technologies Vertes) est d'aller à la rencontre des emplois de demain, à l'instar des projets lancés dans d'autres pays d'Europe : en Allemagne (2001 – logements et bio polymères), en Ecosse (2004 – Agriculture, éco-habitat et tourisme vert), en Espagne (2004 – Solaire et éolien), en France (2005 – Plan innovation industrielle) ou en Suède (2006 – Plan de sortie du pétrole sans relance du nucléaire pour 2020).

Pour le seul secteur des énergies renouvelables, les chiffres sont aujourd'hui de 200.000 personnes pour l'Europe. Une étude européenne récente conclut à la création de 900.000 emplois d'ici 2020 mais l'European Renewable Energy Council (EREC), qui regroupe les opérateurs privés du secteur, estime pour sa part que si une politique européenne ambitieuse est menée dans les différents secteurs, dès 2010, le million de postes de travail sera dépassé et qu'on atteindra 2 millions de créations d'emplois en 2020.

Dans le secteur des économies d'énergie, le potentiel est aussi important. Ainsi, à titre d'exemple, le Conseil central de l'économie estime que 44.650 emplois seront créés d'ici 2010 grâce au plan d'action flamand « REG in huishoudens¹¹ ».

a) Un plan d'investissement de 6 milliards d'Euros (2% du PIB) dans les secteurs verts au cours de la législature 2007- 2011

Ce plan est le bras financier de l'Union que nous proposons. En appui de projets concrets, il sera axé sur les secteurs du logement (audits, isolation, rénovation, éco-construction, logements sociaux, tiers-investisseur), de l'énergie (énergies renouvelables et efficacité) et de la mobilité (investissements ferroviaires, multi modalité, voies d'eau, carte Hypermobil), sans oublier les secteurs à finalité sociale qui y sont liés (entreprises de recyclage, crèches, hôpitaux...).

¹¹ Avis relatif à l'efficacité énergétique dans le secteur du logement en Belgique, CCE 2005-1391, Conseil Central de l'Economie, le 21 décembre 2005

Dès la première législature (2007-2011), avec le développement de nouvelles filières d'emplois nous pourrions créer plusieurs milliers d'unités de travail. Le chiffre de 2% du PIB à atteindre au terme de la législature semble réaliste au regard, d'une part, des actuels moyens consacrés chaque année aux réductions de cotisations sociales (plus de 20 milliards sur la même période) et, d'autre part, des effets retour potentiels (il s'agit d'investissements) et des moyens mobilisables via l'épargne des belges. En effet, des **fonds de pension** très importants existent dans notre pays et bénéficient de divers avantages fiscaux. Nous proposons une loi cadre qui limiterait les soutiens étatiques aux seuls fonds qui s'orientent vers le développement durable et la lutte contre le changement climatique.

Des moyens suffisants seront consacrés à l'évaluation en vue d'améliorer et d'amplifier ce plan lors des deux législatures suivantes.

De manière immédiate et pour pouvoir agir tout de suite, nous proposons des **programmes de formation pour les professionnels du bâtiment** (entreprises générales, chauffagistes, plombiers, électriciens, architectes ...) pour accéder à l'expertise nécessaire en matière d'isolation thermique, de nouvelles technologies de chauffage, de pose des capteurs solaires, d'utilisation de produits sains et à base de matériaux renouvelables. C'est un des premiers pas à franchir !

b) Réduire les coûts de « réparation » des objets en réduisant les charges sur cette activité

L'objectif est de chercher à minimiser le gaspillage et revenir à des durées de vie des produits beaucoup plus grandes. Prolonger la durée de vie des objets en les fabriquant de meilleure qualité, en les réparant, en les réutilisant et en leur faisant suivre les évolutions techniques est une composante fondamentale d'une économie circulaire. Il s'agit, pour y arriver, de réduire les coûts des activités telles que la réutilisation des ressources, la réparation, la remise en état et le recyclage; bref, toutes activités à haute intensité de main-d'œuvre et à moindre intensité d'énergie que la fabrication de matériel neuf. Pour ce faire, une baisse du coût du travail dans le secteur de la réparation doit être opérée.

5. Renouveler l'énergie et encourager l'autonomie énergétique

a) Une priorité à l'autonomie

Nous ne devons pas seulement diminuer notre dépendance aux énergies non renouvelables, nous devons aussi renforcer notre indépendance vis-à-vis des grands groupes producteurs d'énergie. Dans la cadre d'une libéralisation très mal régulée, ils sont de plus en plus cartellisés et empêchent de fait une vraie concurrence sur les prix. A l'inverse, les énergies renouvelables de demain seront produites d'abord de manière décentralisées, dans de petites unités de production gérées par des PME ou par des collectivités locales qui renforceront la concurrence au sein du secteur. Le rôle des pouvoirs publics est donc de convaincre ces acteurs de la rentabilité de ces énergies qui peuvent représenter un important revenu d'appoint et/ou compléter la diversité de l'offre énergétique des entreprises comme des services publics. Les

pouvoirs publics doivent également les aider à financer les investissements qu'ils peuvent requérir, notamment via la mise en œuvre des mécanismes de tiers investisseur (voir ci-dessous : IV.6. Habiter autrement).

b) Un programme de recherche dans les énergies renouvelables utilisables en Belgique

La Belgique ne respecte pas ses engagements en matière de recherche. Au lieu d'aller progressivement vers un montant global de 3% du PIB affecté à ce domaine, notre pays recule. Nous demandons qu'un milliard d'euros structurels supplémentaires soit progressivement investi pour concrétiser cet objectif de 3%.

Dans ce cadre, un programme de recherche pluriannuel en matière d'énergies renouvelables utilisables en Belgique pourra être développé, qui concernera tant le volet production d'énergie que les volets transport, stockage et efficacité énergétique.

De nombreux domaines seront concernés : biocarburants, géothermie de surface et géothermie profonde, éolien, solaire, biomasse, hydraulique, photovoltaïque, marémoteur, etc.

c) Une amplification de la production d'électricité verte

Ecolo propose d'augmenter les quotas d'électricité verte exigés de tous les fournisseurs. L'objectif pour chaque producteur doit être de fournir au minimum 35 % d'électricité d'origine renouvelable pour 2030. L'intérêt est double : produire vert et plus efficace, et produire près des lieux de consommation, ce qui assure l'activité économique locale et l'autonomie.

L'installation de champs éoliens sur les bancs de sable de la Mer du Nord est une mesure qui peut permettre à la Belgique de faire un important bon en avant dans le classement des pays proactifs en matière d'énergies renouvelables d'ici la fin de la première législature.

La certification de l'énergie issue de la biomasse permettrait d'éviter les risques de déforestation au service des exigences énergétiques des pays industrialisés, conduisant à un effet contraire à l'objectif recherché de diminution des émissions.

d) Un développement de la production combinée d'électricité et de chaleur attractive

Atteindre un objectif de 30% d'électricité produite par cogénération en 2030, notamment par le développement des réseaux de chaleur locaux et coopératifs nous semble réaliste.

6. Habiter autrement

6.1. La maison passive et la rénovation basse énergie

La Belgique ne peut rater le train de l'efficacité énergétique et doit dès lors se positionner à la pointe des mesures dans la foulée des projets de la Commission européenne qui veut développer la construction passive à l'horizon 2015. Les enjeux sont particulièrement importants dans le secteur du logement social qui, via un faible surcoût à l'investissement lors de la construction ou la rénovation augmente considérablement le pouvoir d'achat des plus faibles en gagnant sur la consommation. Aujourd'hui, un bâtiment passif c'est cinq fois moins de consommation énergétique et une rentabilité des investissements sur dix années !

a) Des économies d'énergie et des énergies renouvelables pour tous

Pour soulager la facture énergétique des propriétaires à bas revenus (durement touchés par l'augmentation du prix de l'énergie) et faciliter l'accès aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables, nous proposons soit des prêts sans intérêts, soit le paiement par les pouvoirs publics des intérêts du tiers investisseur (voir ci-dessous). Complémentairement, des avances sur les primes et la transformation des avantages fiscaux en crédits d'impôts peuvent être proposés.

b) Un mécanisme de tiers-investisseur pour les investissements énergétiques de tout particulier

Les obstacles aux investissements dans les économies d'énergie ne sont aujourd'hui pas d'ordre technique car les technologies existent (matériaux d'isolation efficaces, des chaudières haute technologie, géothermie, panneaux solaires, biomasse, etc.). Ils ne sont pas non plus d'ordre financier car ces investissements sont bel et bien rentables.

Ils sont d'ordre budgétaire, car il faut un solide budget de départ pour réaliser ces investissements. C'est pourquoi nous proposons la mise en œuvre d'un mécanisme de tiers-investisseur pour les investissements énergétiques de tout particulier.

Le principe de fonctionnement du tiers investisseur (qu'il soit public ou privé) est qu'il finance et exécute les travaux en vue de réaliser des économies d'énergie et se rembourse par les économies financières réalisées suite à la diminution des factures de gaz, mazout ou électricité obtenue grâce à ces travaux. Le bénéficiaire continue à payer au maximum la même facture d'énergie qu'avant les travaux jusqu'à ce que le tiers investisseur soit remboursé, ensuite, il profite pleinement de la diminution de sa facture d'énergie.

Pour garantir cet accès à des économies d'énergie aux locataires, nous suggérons l'imposition de normes énergétiques pour les logements mis en location, des incitants aux propriétaires bailleurs et, à défaut d'investissements par les propriétaires, une protection des locataires qui isolent leur logement par un blocage de la durée et des conditions du bail.

c) Des incitants pour les petits investissements

Un régime d'incitants pour tous les petits investissements (primes) est maintenu en veillant à assurer le traitement des demandes dans un délai rapide et selon un régime simplifié.

d) Un audit énergétique gratuit pour tous

Il est impératif de rénover énergétiquement tous les logements d'ici 2030, soit 4,5% des logements à rénover chaque année.

Dans ce cadre, nous proposons la réalisation d'un audit énergétique pour tous en fixant des priorités sur base de la vétusté énergétique des habitations. Une demande de permis pour des transformations est automatiquement soumise à la réalisation de l'audit.

La première action consiste à former de nombreuses personnes aux compétences techniques pour mener à bien ces audits.

Au rang du **financement** de ces mesures, outre le Fonds Energie-Climat au départ duquel l'activation d'un milliard d'euros semble réaliste dès la première année, une portion des moyens des 4,3 milliards du Fonds Synatom (la réserve alimentée par les consommateurs d'électricité en vue du futur démantèlement des centrales nucléaires) peut être utilisée pour avancer l'argent en tant que tiers investisseur public et ce pour une durée maximale de 5 années, vu la nécessité de commencer le démantèlement des centrales nucléaires dès 2014. Les fonds prêtés par Synatom seraient garantis par le Fonds Energie-Climat.

Le prélèvement sur les énergies fossiles et nucléaires (voir ci-dessous : IV.10. Imposer autrement) aura entretemps réalimenté le Fonds Energie-Climat.

e) Des normes d'efficacité énergétique plus élevées pour tous les bâtiments

Il est nécessaire de fixer des normes énergétiques assez ambitieuses à moyen terme et de soutenir dès aujourd'hui la construction de maisons passives très peu consommatrices, ainsi que de logements collectifs permettant une intégration encore plus grande de l'efficacité énergétique. A partir de 2015, il faudrait parvenir à ne plus réaliser que de nouvelles constructions passives (1,5 litres de mazout ou 15 kWh/m²/an) et des rénovations « basse énergie » (3 litres de mazout ou 30 kWh/m²/an). Ces mesures peuvent paraître particulièrement ambitieuses mais il s'agit ici d'une amélioration du confort de vie de chacun couplé à une diminution forte de la consommation d'énergie.

6.2. Le quartier durable

Repenser l'aménagement du territoire est aujourd'hui une priorité : l'empreinte écologique des villes dépasse largement la bio capacité des espaces qu'elles occupent !

Par ailleurs, l'aménagement du territoire a conduit à une occupation du sol tentaculaire, particulièrement visible dans les zones rurales (construction en ruban le

long des axes routiers) et à la disparition de la mixité des fonctions (exemple: des cités de logement sociaux sans commerces, des zones de bureaux sans services comme la poste ou la banque, les centres commerciaux isolés dans des zonings accessibles uniquement en voiture, ...).

Le quartier durable constitue une alternative pour les projets de lotissements traditionnels (nouveaux quartiers) mais également pour tout projet de rénovation urbaine¹². L'aménagement d'un quartier durable doit prioritairement :

- rassembler et permettre les échanges entre toutes les fonctions pouvant coexister dans un quartier : habitat, loisirs, éducation, services publics, entreprises... Tout le contraire du zonage donc, avec une grande densité d'habitat ;
- tenir compte de la part des ressources naturelles qu'il consomme (l'énergie en particulier). Cela implique une politique de rénovation qui vise une très grande performance énergétique tant pour les rénovations de quartiers existants que pour tout nouveau projet de bâtiments, l'objectif poursuivi étant le standard de la maison passive ;
- organiser une mobilité douce à l'intérieur du quartier et une bonne connexion en transports en commun vers le reste de la ville et les autres agglomérations¹³ ;
- favoriser le lien social, la convivialité et la vie dans le quartier.

Notre proposition est d'inviter chaque entité locale belge à construire ou à rénover en fonction de ces priorités durables le plus grand nombre de quartiers possible d'ici 2012.

Nous proposons également de revoir la législation sur l'aménagement du territoire pour encourager la densification de l'habitat, la haute performance énergétique et à la présence de transports en communs adaptés à la vie du quartier et répondant aux besoins de ses habitants.

7. Une mobilité en paix avec le climat

Avec un total de 18,5% des émissions belges, le transport n'est pas le premier émetteur de GES. Mais c'est le secteur où les émissions augmentent le plus et le plus vite (+34% entre 1990 et 2004). Le transport routier en est le principal responsable. Il représente à lui seul 97% de cette augmentation. Stopper cette évolution pour ensuite l'inverser est un fameux défi !

Cela passera d'abord par une accumulation de petits gestes simples et individuels : modifier la conduite, réduire la vitesse, bien gonfler ses pneus et surtout éviter de prendre la voiture pour les petits trajets... En ville, 50% des trajets effectués en

¹² L'exemple le plus connu de quartier durable en Europe est celui du quartier Vauban à Fribourg en Allemagne ; il s'en développe de plus en plus d'autres...

¹³ Le quartier Vauban à Fribourg est un quartier sans voitures.

automobile sont inférieurs à 5 kilomètres. Nous pouvons donc aisément en remplacer une grande partie par le vélo, la marche ou les transports en commun.

L'objectif n'est pas que climatique : réduire la pression de l'automobile dans les centres villes permet d'améliorer la qualité de vie et la santé et limite l'encombrement, comme le montrent de nombreux exemples dans d'autres pays européens.

7.1. Un transfert fiscal pour un transfert modal

La fiscalité des déplacements doit être revue en profondeur de manière à rendre moins chers les choix écologiques (transports en commun, vélo, marche, covoiturage et usage des véhicules les moins polluants). Cette réforme doit porter sur l'ensemble des aspects de la fiscalité des déplacements : fiscalité des carburants, fiscalité automobile, impôt des personnes physiques et des sociétés. Le principe de cette réforme fiscale sera d'utiliser les recettes nouvelles prélevées sur les modes de déplacement les plus polluants pour développer des alternatives moins polluantes.

7.2. Un investissement massif dans le transport public

La Belgique doit mettre rapidement en chantier un plan de développement sans précédent des transports en commun, doté de moyens supplémentaires. L'offre de transport en commun devra être développée tant en quantité qu'en qualité. La croissance retrouvée ces dernières années du trafic de voyageurs est encourageante mais nous avons besoin d'augmenter les capacités et le confort.

En matière d'infrastructures de transport en commun, il faut parfois plus de vingt ans entre une décision et sa réalisation. Nous devons donc entamer sans délai la confection d'un nouveau plan d'investissement ferroviaire afin d'amplifier radicalement le redressement du rail qui se dessine depuis 2000. Inversement, il s'agit de mettre un terme à toute expansion autoroutière.

Tous les moyens de transport public (le train, le tram, le bus ou le taxi) devront être mieux coordonnés pour qu'ils correspondent aux attentes des citoyens, en ville comme en zone rurale, en heure de pointe comme en-dehors de celles-ci : des transports fréquents, rapides, ponctuels et de bonnes correspondances dans lesquels nous sommes bien accueillis et où nous nous sentons en sécurité. Une refonte de la tarification aux fins de renforcer le transfert vers les transports en commun doit également être envisagée.

Pour le transport de marchandises, il faut relancer la voie d'eau ainsi que le ferroutage.

7.3. L'automobile doit être taxée en fonction de son niveau de pollution

Pour conduire les automobilistes à préférer l'achat des véhicules moins polluants et émettant notamment moins de CO₂ au km, nous devons modifier la fiscalité fixe sur les voitures. Celle-ci devra varier à l'avenir en fonction « d'écores » intégrant notamment les émissions de CO₂ et d'autres polluants, comme les particules fines. Cette réforme devra permettre de mieux informer les automobilistes sur l'impact de leurs véhicules sur le climat.

A moyen terme, il s'agit également de mettre en débat l'introduction d'un système de tarification kilométrique inspiré de celui qui a été mis en œuvre en Suisse et en Allemagne pour les camions, afin d'internaliser dans la tarification une partie plus importante des coûts externes - comme l'entretien des routes - non comptabilisés actuellement. De même, l'introduction de péages urbains doit être mise à l'étude sans délai.

7.4. Passer de la voiture de société à la carte « Hypermobil »

Comme alternative au régime des voitures de société, nous proposons une carte rechargeable pour le transport multimodal. Baptisée "Hypermobil", cette carte permettrait d'emprunter les transports en commun (SNCB, TEC, De Lijn, STIB mais aussi Thalys) mais également de faire usage du taxi ou de Cambio (société de location de véhicules partagés) et de louer un vélo. Les pouvoirs publics soutiendront fiscalement une telle initiative, de manière au moins aussi importante qu'ils soutiennent actuellement l'utilisation des voitures de société.

La carte à puce pourrait être alimentée par les particuliers en fonction de leurs besoins, mais pourrait également être créditée par l'entreprise de la même manière qu'elle intervient aujourd'hui dans un leasing pour une voiture. La moitié des 500.000 immatriculations enregistrées chaque année en Belgique concerne des voitures de société qui bénéficient d'un régime fiscal extrêmement avantageux. Il doit être revu à l'aune de cette proposition.

7.5. Renforcer la sécurité routière

Une conduite plus sûre est une conduite moins polluante. Réduire sa vitesse permet de réaliser de sacrées économies tout en sauvant des vies humaines. Nous devons donc poursuivre l'amélioration de la sécurité routière enregistrée ces dernières années en relançant les Etats Généraux de la Sécurité Routière et en y mettant l'accent sur la sécurité des usagers faibles : piétons et cyclistes. Nos routes et nos rues doivent devenir beaucoup plus sûres pour eux. Non seulement par l'amélioration des infrastructures (pistes cyclables) mais également par l'encouragement à une conduite plus citoyenne.

7.6. L'aviation ne peut plus bénéficier d'un traitement préférentiel

Au niveau mondial, le transport aérien représente 3% des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur augmente ses rejets de 5% chaque année. C'est cependant un secteur privilégié, aucune TVA ne s'applique à lui et les fournitures de carburant sont exonérées de toute accise.

L'imposition d'une taxe sur le kérosène doit constituer un objectif prioritaire malgré les contraintes juridiques internationales ; à plus brève échéance, nous proposons une taxation des émissions calculée pour chaque vol. Une telle taxe est un stimulant pour la plupart des formules d'amélioration telles que la technologie des avions, la conception optimisée des appareils, la dimension des appareils, le facteur de charge et la croissance en volume. Nous voulons également soumettre tous les vols au départ et à l'arrivée de l'Union européenne à des quotas d'émission de gaz à effet de serre dégressifs d'année en année.

8. Cultiver et s'alimenter autrement

Le transport de marchandises par voie aérienne était de 2 milliards de tonnes/kilomètres transportées¹⁴ en 1960. En 2006, ce chiffre est passé à 150 milliards. Ici, un supermarché scande "Vivez comme vous voulez", un autre clame "Et tout devient possible". Nous en sommes intimement convaincus. Si les consommateurs n'achètent plus de cerises d'Argentine, de fraises d'Israël ou de myrtilles du Chili en hiver, les magasins n'en proposeront plus. Sans oublier les gaspillages générés par les transports tout aussi inutiles et choquants telles ces crevettes belges acheminées par avion au Maroc le matin pour décorticage avant de revenir en fin de journée sur nos étals !

8.1. Mieux informer le consommateur pour faire de meilleurs choix

Nous proposons l'adoption d'une loi qui impose aux distributeurs l'application de logos sur chaque produit alimentaire indiquant le mode de transport utilisé pour le transport intercontinental de ces marchandises (un avion rouge et un bateau bleu, par exemple). C'est une première étape dans l'harmonisation progressive de l'étiquetage au travers duquel chacun doit pouvoir facilement contrôler, outre la composition : l'origine géographique du produit, le mode de transport, le type d'agriculture dont il est issu (certifiée ou non), le contenu en CO₂ et l'empreinte écologique globale.

8.2. Développer la proximité et les produits certifiés

L'approvisionnement en produits locaux et régionaux est à amplifier. La réduction de l'empreinte écologique passe par une relocalisation accrue de la production de produits alimentaires¹⁵.

Pour encourager la production, Ecolo propose un objectif de 10% de terres affectées à la production biologique pour 2011 et des plans de développement pour les productions locales dont les produits sont actuellement importés. Ces objectifs seraient revus à la hausse pour atteindre 20% à la fin de trois législatures.

En ce qui concerne la consommation, à l'instar du système de certificats verts qui oblige chaque producteur à fournir un minimum d'énergie verte, le secteur de la grande distribution sera invité à présenter un certain pourcentage de produits biologiques et certifiés de proximité sur base d'un quota minimal en augmentation progressive.

Les marchés de produits locaux seront encouragés en diminuant les charges pour les commerçants qui s'y rendent.

Un incitant financier à la restauration collective sera apporté en échange d'une obligation de fourniture par des produits locaux et certifiés.

¹⁴ Charge transportée exprimée en tonne multipliée par la distance exprimée en kilomètres

¹⁵ Même dans les filières certifiées : 80 % des produits issus de l'agriculture biologique consommés en Belgique sont importés et de nombreux fruits issus de l'agriculture intégrée viennent de Nouvelle-Zélande (label Fruit Net)

8.3. Revoir la politique agricole commune (PAC) en vue de l'adapter aux préceptes de la souveraineté alimentaire¹⁶

Dans cet esprit, l'élaboration de la politique agricole à laquelle la Belgique doit poursuivre les objectifs suivants :

- assurer des prix agricoles qui permettent aux agriculteurs de vivre décemment de leur travail ;
- permettre aux pays d'appliquer des politiques qui favorisent une agriculture familiale et une alimentation de qualité accessible à tous ;
- garantir un meilleur accès des populations agricoles à la terre ;
- gérer l'espace rural en associant pouvoirs publics, agriculteurs, organisations de défense de l'environnement et du paysage, organisations de défense des consommateurs ;
- limiter le pouvoir et la concentration des multinationales liées à l'agriculture et à l'alimentation.

8.4. Diminuer le recours aux engrais chimiques

Le recours abusif aux engrais chimiques dans le secteur agricole conduit non seulement à une détérioration de la qualité des nappes phréatiques mais également à un gaspillage énergétique. L'industrie des engrais est en effet un très gros consommateur de combustible fossile. Nous proposons une grande campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs sur l'impact positif d'une réduction de la consommation d'engrais chimiques. Après évaluation de l'impact d'une telle campagne, des mesures plus contraignantes visant à la diminution pourraient voir le jour.

9. Rendre les choix écologiques moins chers

Si les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple en consommant durable, le choix écologique reste largement plus onéreux que le choix traditionnel.

L'Etat doit influencer sur les marchés et rendre progressivement les choix écologiques moins chers. Il dispose de quatre outils pour agir en ce sens : l'information sur les produits et comportements écologiques, l'encouragement des comportements écologiques, le découragement des comportements polluants et enfin les normes et interdictions.

La fiscalité écologique est un savant équilibre entre le soutien au produit vert (prime ou réduction de TVA), l'imposition accrue du produit polluant (TVA renforcée, taxe sur les combustibles fossiles) et enfin l'interdiction lorsqu'elle s'avère nécessaire.

¹⁶ La souveraineté alimentaire vise à favoriser le maintien d'une agriculture locale de proximité destinée en priorité à alimenter les marchés régionaux et nationaux. Selon ses principes, l'agriculture doit rester prioritairement affectée à la production alimentaire, la production énergétique restant secondaire. Les cultures vivrières et l'agriculture familiale sont favorisées. Elle privilégie des techniques agricoles qui favorisent l'autonomie et l'indépendance des paysans, est favorable à l'agriculture biologique, à l'agriculture paysanne et dès lors aussi à la biodiversité et à une alimentation de qualité.

9.1. Diminuer la TVA des produits écologiques

Nous proposons de diminuer systématiquement la TVA pour les produits et services écologiques au rang desquels nous comptons prioritairement :

- les produits issus de l'agriculture biologique et de proximité ;
- l'utilisation des énergies renouvelables ;
- les travaux à destination d'économie d'énergie ;
- les ampoules économiques et les appareils basse énergie.

9.2. Moins de produits chimiques issus d'un secteur à forte consommation énergétique

La législature à venir verra notre pays mettre en œuvre le nouveau règlement européen sur les produits chimiques (REACH). Outre son importance pour la santé publique, cette mise en œuvre doit conduire le pays vers des objectifs de diminution de la consommation de produits chimiques issus d'un secteur à forte consommation énergétique fossile. Ecolo veut encourager à l'adoption d'un programme national de diminution du recours aux produits chimiques dans tous les secteurs. Outre son impact énergétique, cette mesure est bénéfique au plan de la santé publique, vu la responsabilité des produits chimiques dans un nombre croissant de pathologies.

9.3. Etendre l'étiquetage énergétique des produits à tous les biens et services.

Actuellement, seule une partie du matériel électroménager, les voitures et quelques autres produits bénéficient d'un étiquetage indiquant leur consommation énergétique. Nous proposons d'étendre progressivement ces dispositions à l'ensemble des biens et services énergivores, et d'étendre l'étiquetage aux émissions de CO₂ lorsque c'est techniquement possible (par exemple un trajet en avion, une installation de chauffage, une maison, ...).

L'étiquetage et l'information clairs doivent être imposés à tous les appareils et/ou équipements consommateurs ou transformateurs d'énergie, avec une attention particulière pour les appareils électriques « bas de gamme » énergivores. Les publicités relatives à ces appareils et équipements devront indiquer clairement la classe de consommation, les consommations énergétiques et, le cas échéant, les émissions de CO₂.

10. Imposer autrement

La fiscalité doit être progressivement réorientée pour tenir compte des impacts sur l'environnement. Il ne s'agit pas d'augmenter la pression fiscale mais de réorienter complètement celle-ci, pour encourager les comportements ayant le moins d'impact sur l'environnement.

10.1. Un transfert entre la charge fiscale sur le travail et la charge fiscale sur la pollution

Une partie des moyens récoltés par les mécanismes présentés ci-dessus serait affectée à un abaissement des charges salariales dans les secteurs à haute valeur ajoutée environnementale et ce, dans le cadre d'une consolidation des moyens de la sécurité sociale. Une baisse des cotisations sociales ciblée sur les bas salaires et couplée à une hausse de la cotisation énergie sera favorable à un l'emploi de qualité et non délocalisable. Plusieurs études ont montré l'impact positif attendu d'une telle mesure dans notre pays.

10.2. Un encouragement fiscal des comportements responsables

A ces mesures visant à réorienter profondément et durablement l'organisation socio-économique de notre société s'ajouterait une reconnaissance accrue des comportements responsables de très nombreux citoyens et ce, au travers des déductions et crédits d'impôts.

10.3. Un prélèvement progressif sur les énergies fossiles et nucléaire

Il serait opportun, d'un point de vue écologique, économique et social, d'étendre le mécanisme du cliquet en vigueur sur les accises des carburants fossiles (quand le prix hors taxe du carburant baisse, les accises augmentent à concurrence de la moitié de la baisse du prix du carburant) à toutes les sources d'énergies fossiles. Le prix final de vente des combustibles ne suivrait la cotation des marchés internationaux qu'à la hausse, et seulement partiellement à la baisse, cette baisse étant atténuée par une hausse du prélèvement. De même, l'énergie nucléaire devrait également contribuer via une contribution spécifique.

Les consommations des entreprises seraient aussi soumises à ce prélèvement tant que les quotas d'émissions de CO₂ seront alloués gratuitement. Par la suite, un centime additionnel pourrait être prélevé sur les quotas de CO₂ échangés. A cela s'ajouterait une perception renforcée sur les bénéficiaires des compagnies pétrolières.

Nous proposons également un mécanisme incitatif : entre 2007 et 2010, les investissements réalisés par les entreprises pour développer leur part d'utilisation d'énergies renouvelables et réaliser des économies d'énergie seront soutenus fiscalement. A partir de 2011, l'absence d'investissements serait pénalisée au travers de la création d'une cotisation carbone spécifique. Elle serait le prélude à l'instauration, idéalement au niveau européen, d'un mécanisme liant l'ISOC à l'évolution de l'empreinte écologique de l'entreprise concernée.

Ces diverses mesures doivent permettre de rééquilibrer le marché en rendant les solutions énergétiques alternatives plus rentables tout en alimentant de façon progressive et efficace le Fonds Energie-Climat.